

► La lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

“The West African Protected Areas Newsletter”



N°42
Mai 2011



LE PROJET

« TERRITOIRES DE CONSERVATION » EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le Papaco, avec le soutien du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), démarre un nouveau projet qui concerne la gestion des « territoires de conservation » en Afrique de l'Ouest. Ci-après, nous vous proposons quelques lignes de description de ce projet novateur sur lequel nous reviendrons au fil de ses développements...

I. POURQUOI CE PROJET ?

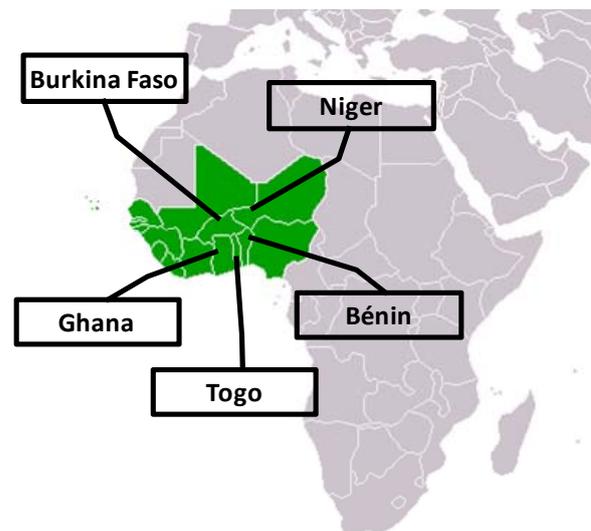
Historiquement réalisée au travers des parcs nationaux et réserves (ou autres formes formelles de gestion), gérés directement par les services publics, la conservation des espaces naturels en Afrique de l'Ouest s'ouvre progressivement à de nouveaux acteurs. En effet, dans une grande partie du continent, la dernière décennie a vu émerger de nouveaux partenaires de la conservation des espaces naturels qui concerne maintenant, entre autres, les populations locales, leurs organisations élues et les associations de la société civile.

A la faveur de la décentralisation, la gestion des espaces de conservation est ainsi progressivement en train d'être transférée, en droit, aux collectivités mais souvent sans les moyens nécessaires pour intégrer leur gestion dans la planification territoriale locale. Les associations commencent, de leur côté, à affirmer leur présence sur le terrain pour la gestion d'espaces, en direct ou en conseil aux collectivités et communautés locales, par exemple pour la sensibilisation du public adulte et des scolaires.

Dans le même temps, les débats internationaux sur la protection de la biodiversité montrent qu'il devient très important de constituer de plus vastes espaces de conservation de la biodiversité face aux bouleversements écologiques, induits par le changement climatique ou le morcellement des habitats.

A notre échelle, cette approche est accompagnée par plusieurs initiatives régionales. Parmi celles-ci, on peut

citer les projets APAO et PPI de l'UICN, tous deux financés par le fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Le présent projet « Territoires de Conservation » s'inscrit dans la continuité de ces différentes initiatives engagées au niveau régional pour la prise en compte et la participation des populations locales dans l'établissement et la gestion des espaces protégés.



II. QUELS ENJEUX ? QUELS PROBLEMES A RESOUDRE ?

2.1. Des aires protégées dégradées ou en voie de dégradation

Le déficit en matière de gestion et la fragilisation des écosystèmes due à une forte pression anthropique contribuent fortement à la dégradation des aires protégées, et plus largement des espaces naturels, en Afrique de l'Ouest. De façon concrète, cela se traduit par :

- Un déficit en matière de gestion efficace (absence de document de gestion à jour, insuffisance de



compétences, non implication des communautés périphériques),

- Une fragilisation croissante des écosystèmes due essentiellement à la croissance de la demande en ressources de base, l'accaparement des terres en l'absence de dévolution du droit d'usage et l'utilisation de produits chimiques dans les activités agro-sylvo-pastorales,... La faune disparaît, la forêt s'amenuise et les hommes grignotent les limites souvent virtuelles des espaces encore « naturels ».
- Une pression accrue sur les ressources naturelles dans les espaces naturels dans et aussi en dehors des aires protégées, due la croissance démographique et à l'urbanisation. Or ces espaces naturels « non protégés » abritent une biodiversité parfois aussi riche, sinon plus, que les échantillons préservés au sein des aires protégées classiques. leur protection est donc importante et s'inscrit pleinement dans les recommandations de la convention des nations unies sur la diversité biologique.

2.2. De nouveaux acteurs liés à la décentralisation et l'émergence de la société civile

Les Instances de Gestion Territoriale Locale (IGTL) sont nées de la décentralisation en cours dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. Ce mouvement s'accompagne d'un transfert de compétences au niveau territorial, du moins dans les textes, qui est plus ou moins effectif selon les pays. Les nouvelles collectivités locales se voient, en particulier, attribuer la compétence pour la gestion de l'environnement et des espaces naturels de leur territoire, mais fréquemment sans transfert des moyens nécessaires. En théorie ou à terme, une collectivité peut décider de préserver et classer un espace naturel pour la conservation et possède ainsi toute la légitimité pour sa gestion. Selon une étude menée spécifiquement sur les aires communautaires en Afrique de l'Ouest, réalisée par le projet APAO, les collectivités locales sont déjà à l'origine de la création d'un quart des aires dites communautaires dans la région, contre 35% par l'Etat. Cependant, force est d'admettre que la priorité des collectivités porte sur les services sociaux plutôt que sur la gestion des ressources naturelles.

Services techniques déconcentrés

Aire protégée centralisée (espèces majeures)

Organisation communautaire

Populations locales

ONG conservation

Aire Protégée décentralisée ou communautaire (biodiversité ordinaire)

Instance de Gestion Territoriale Locale (IGTL)

Institutions publiques de promotion de la gestion décentralisée

Institutions publiques centralisées de gestion des aires protégées

Les ONG locales spécialisées dans la conservation de l'environnement qui s'impliquent à différents niveaux dans la gestion directe d'espaces naturels, dans l'appui aux collectivités locales en charge de ces espaces, dans l'éducation environnementale, etc. se développent de plus

en plus Ces associations reçoivent des appuis des bailleurs de fonds et des ONG du Nord. Les programmes PPI du FFEM, EGP de l'UICN Pays Bas et SGP du GEF sont des exemples de programmes, focalisés sur les petits financements. Ces programmes, et notamment le PPI, ont également pour objectif de faire émerger les ONG nationales ou locales les plus efficaces pour qu'elles puissent bénéficier de financements plus importants et pérenniser ainsi leurs actions. Ce projet Territoires de Conservation, en capitalisant sur les résultats de ces programmes, permettra justement ce changement d'échelle.

2.3. Nouvelles hypothèses, nouveaux défis

Ces constats et ces évolutions offrent de nouvelles opportunités, posent de nouveaux défis et reposent sur plusieurs hypothèses.

• HYPOTHESES

La première hypothèse est que la décentralisation de la gestion des ressources naturelles sera effective à terme, en termes d'attributions légales. On observe en effet une volonté politique générale allant dans ce sens dans les pays d'Afrique de l'Ouest ces dernières années, même si les décrets d'application trainent et s'il n'est pas certain que les transferts de financements correspondants seront « automatiques ».

La deuxième hypothèse est que des collaborations entre ONG et IGTL permettront de construire et consolider des dispositifs de gouvernance pérenne (en termes de définition de règles, d'incitations et d'actions de mise en application ou d'obligations au respect de ces règles, en termes de financements...) capables d'assurer la conservation d'espaces naturels remarquables à faible coût et sur la durée.

Enfin la dernière hypothèse est que la conservation d'espaces naturels remarquables mise en œuvre par les IGTL et leurs populations à proximité des aires protégées traditionnelles, sera bénéfique pour la conservation de ces mêmes aires protégées.

• OPPORTUNITES ET DEFIS

Si ces hypothèses sont justes, elles offrent de nouvelles opportunités, à la fois pour les ONG de conservation d'une part (nouveaux « marchés » et espaces d'influence potentiels) et pour les IGTL d'autre part (mise en œuvre d'actions de gestion territoriale susceptibles d'attirer des financements extérieurs et d'améliorer la qualité de vie des habitants).



Les défis sont divers. Ils portent, entre autres, sur la consolidation d'arrangements institutionnels (entre populations locales, ONG, IGTL et services déconcentrés), sur le renforcement institutionnel et des compétences des différents acteurs responsables de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre (capacités à planifier, financer, mettre en œuvre, contrôler...).

III. LES OBJECTIFS DU PROJET TERRITOIRES DE CONSERVATION

Le projet a pour objectif global de **consolider, capitaliser et diffuser un référentiel de 7 expériences de gestion d'espaces naturels remarquables, en renforçant la capacité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des instances de gestion territoriale locale (IGTL) décentralisées ou communautaires, et des ONG locales de conservation.**

Quatre objectifs spécifiques sont à atteindre :

- 1 : Renforcer la capacité de 7 ONG locales pour la conservation d'espaces naturels remarquables,
- 2 : Renforcer, dans 7 sites, la capacité de maîtrise d'ouvrage des instances de gestion territoriale locales (IGTL) décentralisées ou communautaires pour la conservation d'espaces naturels remarquables,
- 3 : Appuyer, dans ces 7 sites, la mise en œuvre d'actions de conservation d'espaces naturels remarquables sous maîtrise d'ouvrage des IGTL décentralisées ou communautaire et avec l'appui techniques des ONG locales de conservation et en association étroite avec les populations locales,
- 4 : A partir des enseignements des expériences conduites sur les 7 sites, contribuer à la mise en œuvre effective et à l'adaptation des politiques publiques de gestion décentralisée des ressources naturelles dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

IV. DESCRIPTION RESUMEE DU PROJET

4.1. Les partenaires techniques du projet

• Le PAPACO

Le Programme Aires Protégées pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest (PAPACO) assure la gestion et la coordination du projet avec les autres partenaires.

• Les ONG locales partenaires

Sept ONG de conservation ont été identifiées pour assurer l'exécution du projet sur le terrain. Certaines sont des ONG au sens classique du terme, d'autres sont des fédérations d'associations villageoises de gestion des ressources naturelles. Toutes ont une expérience et des compétences avérées dans le domaine de la conservation, et ont une présence et un ancrage institutionnel forts dans les zones d'intervention du projet.

N°	Pays	Nom de l'ONG	Statut
1	Burkina Faso	Association Faune et Développement au Burkina(AFAUDEB)	ONG de conservation
2	Burkina Faso	Association inter-villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune de la Comoé – Léraba (AGEREF/CL)	Fédération d'associations villageoises de conservation
3	Ghana	Nature Conservation Research Center (NCRC)	ONG de conservation
4	Ghana	AROCHA Ghana	ONG de conservation
5	Togo	AGBO ZEGUE- ONG	ONG de conservation
6	Bénin	Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (U-AVIGREF)	Fédération d'associations villageoises de conservation
7	Niger	Association Aménagement des Terroirs et Productions Forestières (ATPF)	ONG de conservation

• Les instances de gestion territoriale locales (IGTL)

Deux catégories d'instances de gestion territoriale locales (IGTL) seront parties prenantes du projet : les collectivités territoriales créées dans le cadre des processus de décentralisation (régions et communes en Afrique francophone, assemblées de district au Ghana) et les organisations villageoises ou inter-villageoises de gestion d'aires protégées communautaires. Ces instances sont présentées dans le tableau suivant :

N°	Pays	Instances de Gestion Territoriale Locales (IGTL)
1	Burkina Faso	2 communes (Fada N'gourma, Matiacoali) 11 Comités Villageois de Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC)
2	Burkina Faso	3 communes (Banfora, Niangoloko, Mangobara) 17 Associations Villageoises de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles (AGTREN), membres de l'AGEREF/CL
3	Ghana	Wechiau District 1 Community Executive Committee du CREMA de Wechiau Hippo Sanctuary

4	Ghana	West Gonja District Mole National Park 4 CREMAs (Murugu Mognori, Kadin Yasori, Bawena Kpolombo, et Sagya Kparia)
5	Togo	4 Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées (AVGAP) dans 4 villages 22 AVGAP au travers de l'U-AVGAP
6	Bénin	2 communes (Tanguieta, Mieta) 22 Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF), membres de l'U-AVIGREF
7	Niger	Communes de Harikanassou, Fakara, N'gonga, Kouré

• Les services techniques partenaires

Enfin, les services techniques liés à la protection de l'environnement et à la gestion des aires protégées à travers leurs structures déconcentrées seront également impliqués dans le projet. Il s'agit :

- Des directions régionales du Ministère de l'Environnement et du Développement durable pour le Burkina Faso ;
- Du Centre National de Gestion des Réserves de Faune CENAGREF et de la Protection de la Nature, Direction du Parc National de la Pendjari en ce qui concerne le Bénin ;
- Du Wildlife Division, of Forestry Commission, de la direction du Mole National Park et du Ghana Tourism Board pour le Ghana ;
- Des directions de l'Environnement et de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture pour le Niger ;
- Des directions de la Faune et de la Chasse, et du Parc Oti Kéran en ce qui concerne le Togo.

4.4. Le public cible du projet

Les 7 ONG partenaires techniques, les instances de gestion territoriale locales – IGTL et les services techniques déconcentrés sur leurs zones d'intervention constituent le premier public cible du projet. Ils seront les bénéficiaires directs du projet.

D'autres ONG de conservation et IGTL qui accueilleront les voyages d'échanges ou qui seront invitées à participer aux séminaires élargis du projet tireront aussi, de façon indirecte, des bénéfices du projet.

Le deuxième public cible est constitué des populations locales résidant dans les 7 territoires d'intervention du projet, souvent à proximité d'aires protégées avec lesquelles elles n'ont souvent pas d'échanges.

Le troisième public cible du projet est constitué des décideurs politiques. Le projet souhaite en effet mettre à leur disposition les enseignements des expériences conduites sur les 7 sites. Le but étant d'influencer la formulation et l'adaptation des politiques publiques de décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

4.3. Les composantes du projet

Le projet est construit en 1 composante transversale et 4 composantes thématiques complémentaires, en

correspondance directe avec les 4 objectifs spécifiques du projet :

- **Composante transversale :** il s'agit de la coordination, l'animation, l'appui technique et suivi/évaluation du projet. Elle est directement gérée par le Papaco.
- **Composante 1 : renforcement des capacités des ONG locales de conservation.**

Les activités à mettre en œuvre dans cette composante concernent les sessions de formations individuelles ou collectives des ONG et les voyages d'échanges.

- **Composante 2 : renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage des instances de gestion territoriale locales (IGTL) décentralisées ou communautaires**

Il s'agit ici de mettre en œuvre des activités de sensibilisation, de formations et d'échanges au profit des IGTL. Ces activités seront animées par les ONG locales.

- **Composante 3 : mise en œuvre d'actions de conservation par les IGTL et ONG**

C'est dans cette composante que des espaces naturels existant ou à identifier sur les territoires concernés vont bénéficier d'activités directes de protection et d'aménagement en vue d'une meilleure conservation de leur biodiversité. Elle sera conjointement mise en œuvre par les IGTL et les ONG locales.

- **Composante 4 : contribution au débat sur les politiques publiques de gestion décentralisée des ressources naturelles**

Elle concerne les activités qui réuniront les acteurs locaux, nationaux et sous régionaux de la gestion des ressources pour faire l'état des lieux, définir les actions à entreprendre et analyser ce qui aura été fait pendant le projet pour en tirer les leçons et faire une large diffusion des résultats du projets.

4.4. Chronogramme de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet se fera suivant trois phases : une phase de démarrage, une phase de fonctionnement de croisière, et une phase de clôture.

- La phase de démarrage : cette phase commence en Juin 2011 et durera six mois. Elle servira à finaliser les documents du projet, à la fois dans ses interventions de terrain sur les 7 sites proposés (consolidation des cadres logiques, des budgets et des cofinancements...) et dans son organisation générale.
- La phase de fonctionnement de croisière : elle durera vingt sept mois. L'ensemble des activités prévues dans les quatre composantes du projet sont mises en œuvre pendant cette période.
- La phase de clôture : cette phase de 3 mois servira à clore le projet. Il s'agira de finaliser les

rapports technique et financier du projet et de valoriser les acquis du projet auprès d'autres sources de financement susceptibles de poursuivre un appui aux actions de conservation engagées.

V. MONTAGE INSTITUTIONNEL ET SUIVI

- La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par l'UICN, au travers du bureau régional en charge du Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO), basé à Ouagadougou.
- La maîtrise d'œuvre sera partagée entre un maître d'œuvre principal et plusieurs maîtres d'œuvre associés. L'UICN-Papaco sera donc considéré comme *le maître d'œuvre principal*. Il pilotera le projet, notamment la coordination des différents partenaires maîtres d'œuvre associés. Les sept ONG locales de conservation, responsables notamment de la gestion et mise en œuvre des actions de formation, conservation et capitalisation dans les 7 sites couverts par le projet, sont qualifiés de *maîtres d'œuvre associés*.
- Un comité scientifique et technique du projet (CST-projet) constitué d'experts en gestion des ressources naturelles de la sous région a été mis en place. Il sera l'organe consultatif aux maîtres d'ouvrage et d'œuvre du projet et sera régulièrement informé de l'évolution du projet (mise à disposition des rapports contractuels et des consultants). Le CST-projet aura aussi un rôle clé à jouer à l'occasion des exercices de capitalisation et de valorisation des enseignements lors des séminaires élargis organisés par le projet.

L'évolution de ce projet novateur sera détaillée au fil du temps dans de prochaines lettres APAO...

Plus d'info sur www.papaco.org, rubrique « nos programmes ».



la prise en compte d'autres outils dont, la valorisation touristique, avec intéressement des populations riveraines en vue d'une appropriation. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pertinent de valorisation à travers diverses initiatives écotouristiques, est donc un atout considérable. De nos jours, l'écotourisme est un volet important de la stratégie de gestion des aires protégées et son concept, s'il est bien appliqué, offre plusieurs avantages au gestionnaire, dont entre autres :

- offrir des canaux d'exploitation des potentialités des aires protégées ;
- générer des revenus directs et indirects aux acteurs locaux, source de motivation pour l'appropriation de la conservation au sein des communautés locales ;
- développer à diverses échelles, des groupes d'opinion en faveur de la conservation,
- promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- réduire les menaces affectant l'aire protégée.



Dans le cas pratique de la réserve de biosphère de la Pendjari, située au nord ouest de la République du Bénin, le développement des initiatives écotouristiques a permis de renforcer la cogestion des ressources avec les parties prenantes, surtout les populations riveraines. Par ce canal, création d'emplois et appui au micro entrepreneuriat écotouristique, sont entre autres les divers avantages tirés par les populations riveraines. Comme bénéficiaires de la gestion de la réserve pour 2010 et mis à part les revenus issus des créations d'emploi, 30 531 000 FCFA ont été

Valorisation des ressources naturelles, quels apports pour la gestion durable des aires protégées ?

Par Cosme KPADONOU

Chargé de la Promotion Touristique
Parc National de la Pendjari – e-mail : colnis4@yahoo.fr
(Photos de l'auteur)

L'une des réformes nécessaires à une meilleure gestion des aires protégées en Afrique en général, est celle du mode de gestion qui ne tient souvent pas compte de l'évolution et des réalités de nos sociétés actuelles. La gestion d'une aire protégée fait penser certes aux fonctions de surveillance renforcée et de suivi écologique, mais elle ne peut en réalité se faire de façon durable sans

directement reversés aux populations riveraines. L'un des impacts de cet intéressement continu des populations est l'atteinte d'une plus grande efficacité et durabilité des actions de la surveillance de la réserve ainsi que des stratégies de conservation des ressources de la réserve.

Se fondant sur l'expérience de la Pendjari et sur d'autres du même genre, on constate de fait, que les capacités de l'écotourisme à exprimer les valeurs des aires protégées font de lui un outil efficace qui s'avère de plus en plus important dans les stratégies de conservation du patrimoine en général et des aires protégées en particulier. Dans cette dynamique, le défi majeur est de viser la jonction de ces deux éléments capitaux pour créer une relation symbiotique gagnante, car l'écotourisme a aussi besoin des aires protégées pour exister, et les aires protégées ont aussi besoin de l'écotourisme pour mieux s'intégrer dans leur environnement humain, économique et social.

Nouvelles des pays....



Au Congo-Brazzaville, l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) vient d'être créée. Cette structure est rattachée au cabinet du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement.

Ci-dessous quelques informations sur l'agence.

L'agence a été créée le **14 Mars 2011** en remplacement du Projet de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (PAGFAP). Le siège de l'agence se trouve à Brazzaville

Son support de création est la **Note de Service N° 000663/MDDEFE/CAB du 14 Mars 2011**, signé par le Ministre de Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo, Mr Henri DJOMBO.

C'est un **établissement public à caractère scientifique et technique** doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière, et qui a pour **mandat** de *mettre en œuvre la politique nationale en matière de gestion de la faune et des aires protégées sur toute l'étendue du territoire national.*

Ses missions sont les suivantes :

- assurer la préservation des habitats et la conservation de la biodiversité sur toute l'étendue du territoire ;

- apporter l'appui technique, scientifique et administratif aux aires protégées, aux unités de surveillance et de lutte anti braconnage (USLAB), ainsi qu'aux conseils locaux et en assurer la coordination au plan national ;
- contribuer à la recherche scientifique et technique en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité ;
- promouvoir la valorisation économique des aires protégées à travers l'écotourisme et le tourisme cynégétique ;
- promouvoir la création et la gestion de couloirs écologiques en concertation avec les administrations compétentes et toutes les parties prenantes ;
- développer des mécanismes de financement durable des aires protégées et des unités USLAB ;
- contribuer à la validation des études d'impact des projets d'infrastructures à l'intérieur et en périphérie des aires protégées ;
- participer à la promotion de l'éducation environnementale ;
- contribuer au développement durable et au bien-être des populations vivant à l'intérieur et en périphérie des aires protégées et des USLAB ;
- veiller au recrutement, à la formation et à la gestion du personnel ;
- mettre en place un système de gestion de l'information sur la faune, les aires protégées et les USLAB ;
- proposer et mettre en œuvre des procédures de classement et de déclasserment des aires protégées ;
- coordonner la coopération et les partenariats avec les autres institutions de même nature au niveau international.

Les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions proviennent :

- des subventions du budget de l'Etat ;
- des dotations du fonds forestier et du fonds pour la protection de l'environnement ;
- des produits des taxes qui lui sont affectés ;
- du produit de l'exploitation des titres de réduction d'émission de carbone qui lui est affecté ;
- des produits des prestations des services et des redevances des activités concédées ;
- des financements des partenaires ;
- des fonds fiduciaires ;
- des dons et legs.

Le personnel du Projet de l'Agence de Gestion de la Faune et des Aires Protégées est reversé dans l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) avec ses qualités et fonctions.

Plus d'info : **Alain NONOUKA-GOMAT**
Chef de Service de la Valorisation et du Marketing
ACFAP

Contact mail : gomatnonouka@yahoo.fr

... et au Ghana :

Vers la révision des plans de gestion de cinq aires protégées du Ghana

Suite à l'évaluation d'un échantillon de sites du réseau d'aires protégées du Ghana en 2009 par le Papaco, une des recommandations était que les plans de gestion de certains sites du pays soient révisés. En effet, ces plans ne répondent notamment plus aux objectifs de conservation établis il y a plusieurs années (certains n'ayant jamais été revus et datant des années 90).

La mise en œuvre de cette recommandation étant importante pour l'amélioration de la gestion des AP dans ce pays, le Ghana s'engage dans la révision de ces plans de gestion avec l'appui technique du Papaco qui a fourni les directives pour une révision efficace des plans de gestion de quelques sites par les gestionnaires eux-mêmes afin de garantir une meilleure appropriation de l'action. Les sites concernés sont les suivants :

Bomfobiri wildlife sanctuary,
Kakum conservation area,
Kyabobo national park,
Mole national park,
Et Digya national park.

Il s'agira pendant les prochains mois de passer en revue les plans actuels, d'identifier les endroits où le plan a besoin d'être révisé, de combler les lacunes et de produire un document révisé en collaboration avec toutes les parties prenantes. Ce travail est intégralement réalisé par les gestionnaires en place.

D'ici le dernier trimestre de cette année ces aires protégées disposeront donc de plans de gestions mis à jour.

Plus de nouvelles à ce moment là dans la lettre APAO...



Parc national de Kakum au Ghana



Concours Ensemble Innover

En 2011, la Fondation Ensemble lance le **concours 'Ensemble Innover'** et souhaite distinguer trois initiatives capables d'apporter sur le terrain de nouvelles solutions durables et répliquables au bénéfice des populations les plus démunies.

Trois prix seront décernés à ces initiatives :

Le 'Grand Prix de la Fondation Ensemble' : ce prix honorifique distingue un programme qui illustre particulièrement les valeurs qui fondent chaque intervention de la Fondation Ensemble. Nous souhaitons que ce prix récompense un programme clôturé ayant fait l'objet d'une capitalisation. Le jury sera constitué des membres fondateurs et du Conseil d'Administration de la Fondation.

Le Prix 'Ensemble au Féminin' : ce prix récompense plus particulièrement les initiatives vectrices de développement durable qui impliquent réellement les femmes à toutes les étapes du projet. Dotation : 20 000 euros.

Le Prix 'Entreprendre Ensemble' : ce prix récompense plus particulièrement les initiatives vectrices de solutions sur le long terme, répliquables localement et/ou à plus grande échelle... Développement économique, création d'emplois, autonomisation financière et respect de l'environnement à la clé. Dotation : 20 000 euros

Date limite pour la remise des dossiers : 15 Juin 2011. Les résultats seront communiqués lors d'un événement de remise des prix le 15 Décembre 2011 à Paris.

Pour plus d'information sur ces prix :

http://www.fondationensemble.org/actu_ensinnov.php

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
gabrielle.couaillac@iucn.org
youssouph.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
souleymane.konate@iucn.org



UICN, Programme Afrique du Centre et de l'Ouest
Aires protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

TEL: (226) 50 36 49 79

www.papaco.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN